



CADRAGE AVEC DRONE

Objectifs : Cette formation a pour objectif de former au poste d'opérateur de prises de vues aériennes par drone, par l'apport de bases indispensables d'un savoir théorique et d'une pratique sur le terrain.

Être capable de sélectionner, de paramétrer son capteur et réaliser des prises de vues professionnelles.

Personnes concernées : La formation s'adresse au télépilote professionnel voulant se spécialiser dans la prise de vue aérienne par drone à des fins, notamment, audio-visuelles (cadreur, photographe, steadycamer, etc.), ou souhaitant élargir leur champ de compétences avec les diverses activités proposées par le drone

Pré requis : Télépilotes titulaires enregistré auprès de la DGAC,

Intervenant : Pilote instructeur drone professionnel déclaré auprès de la DSAC avec un minimum de 2 ans d'expérience en télépilotage et en pédagogie

Durée : Se déroule sur une période de trois journées consécutives de 7h. Horaires 9h à 12h/13h à 17h soit 21h de formation

Lieux de formation : Dans nos locaux (hangar, zones de vol) sur l'ex Base Aérienne 217 de Brétigny/Orge (91)

Participants par session : Session de 3 élèves/ stagiaires maximum par instructeur

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation de 12 places, équipée en audio/visuel et multimédias
- Rétroprojecteur et ordinateur portable
- Une zone de vol réservée aux aéronefs télépilotes
- Un site dédié à la mise en condition de l'application particulière
- Aéronefs et capteurs adaptés à l'application

Validations des acquis : Carnet de vol et 3 plans vidéo différents réalisés par l'élève

Sanction visée : Attestation de formation délivrée par Drones-Center

Matériel nécessaire pour suivre la formation : Le nécessaire à la prise de notes, aux activités en extérieure, prévoir des vêtements et équipements adéquats en fonction de la météo

Délais pour accéder à la formation : 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité ERP Classe V

Coût : Forfait 21 heures à 2000 € HT (Exonération de TVA - Art. 261.4.4° a du CGI)

Eligibilité : Numéro d'agrément Préfecture Ile de France : 11 91 07486 91

Taux de réussite : 100%



CADRAGE AVEC DRONE

Déroulement de la formation :

Jour 1

- Présentation de la formation et des élèves

Théorie 4h

- La réglementation en vigueur, les consignes de sécurité
- Les spécificités du cadrage avec drone
- La visualisation du plan dans l'espace, théorie et pratique du plan aérien en 3 axes
- Présentation des spécificités des prises de vues vidéos aériennes
- Présentation des différents capteurs et de leurs caractéristiques

Pratique 3h

- Vérification des prérequis et évaluation du niveau du stagiaire
- Correction des éventuels défauts puis consolidation des acquis
- Le travail sur la capacité à se repérer (avec et sans retour vidéo)
- Exercices sur la communication et le guidage du télépilote

Jour 2

Théorie 3h

- Le choix du matériel, les capteurs et les focales
- L'ergonomie et le réglage du matériel : drone, commande, nacelle...
- Les effets de cadrage (pano, travelling, rase-motte, tracking, POI, dolly, élévation zénithale vissée...)
- Présentation des modes de vols automatiques et de leurs contraintes

Pratique 4h

- La mise en application des apprentissages théoriques
- Le travail sur les trajectoires et les différents types de mouvements
- Exercices pratiques
- Visualisation des rushes et débriefing individuel

Jour 3

Pratique 7h

- Renforcement des acquis pratiques vus en cours de formation
- Réalisation de 3 effets de cadrage pour évaluation
- Réalisation des effets de cadrage par déclenchement de mode de vols automatiques
- Visualisation des rushes et débriefing individuel
- Débriefing des évaluations
- Débriefing sur la formation, administratif et enquête satisfaction élève

Ce planning peut être adapté à tout moment en fonction des aptitudes des élèves, des conditions météorologiques et des possibilités d'accès aux sites